

TUTO :

COMMENT S'ENGAGER ?

Vous souhaitez participer à l'épreuve en tant que concurrent ? On vous explique.

1. Rendez-vous sur le site : https://engagement.ffsa.org
2. Cliquez sur « **Je m'identifie pour m'engager à une épreuve** » (onglet bleu en haut à droite)
3. Si vous avez déjà un compte personnel : connectez-vous.
   Sinon, créez un compte puis connectez-vous.
   (Attention, ce compte n'a aucun lien avec votre espace licence).
4. Choisissez l'épreuve que vous souhaitez : MODERNE, VHC, VHRS ou VMRS en cliquant une seule fois sur le nom de celle-ci (et non sur le logo « PDF »).
5. Cliquez sur l'onglet vert « **Continuer avec** » en bas de la page à gauche.
6. Renseignez vos informations personnelles (pilote/copilote) et celle du véhicule.
7. À l'étape « **Payer et valider** », cochez le moyen de paiement « Chèque n° » (seul moyen de paiement disponible), puis cochez « **Recevoir un mail de confirmation à** » (en indiquant votre courriel), cliquez sur « **Valider mon dossier** » et cliquez sur « **Imprimer mon bulletin d'engagement** ».
8. Une fois votre bulletin d'engagement prérempli imprimé, signez et transmettez-le **par courrier** accompagné de l'ensemble des documents (copies : licences pilote/copilote, permis pilote/copilote, passeport technique et fiche d'homologation pour les « MODERNES », PTH pour les « VHC », assurance et laissez-passer/carte grise pour les « VHRS/VMRS » et du chèque relatif au droit d'engagement.
   Si vous souhaitez régler en espèce le jour des vérifications administratives, le chèque sera rendu (en échange) à ce moment-là.
   Votre inscription à l'épreuve ne sera validée qu'à la réception (par courrier) de votre dossier complet.

BON À SAVOIR :

- Concernant le « Tracker VDS », un règlement d'un montant de 50,00 € **encaissable** (chèque *à l'ordre de : ASA Bastiaise* ou espèce) sera demandé le jour des vérifications administratives lors de la récupération du boitier (au bureau « VDS RACING »).
  Une caution du « Tracker VDS » (**non encaissable**) sera aussi demandée d'un montant de 300,00 € (chèque *à l'ordre de : VDS RACING* ou espèce) et rendue au CH Entrée Parc fermé final (Place St Nicolas à Bastia) le dimanche après restitution du boîtier.
  Le formulaire de caution VDS RACING (disponible en téléchargement sur le site internet de l'ASA Bastiaise), doit être complété et donné le jour des vérifications administratives au bureau « VDS RACING ».

- Conformément au règlement, lors de votre passage aux vérifications administratives, vous devez fournir l'ensemble des originaux (permis/licences/document(s) véhicules).

- Conformément au règlement, lors de votre passage aux vérifications techniques, les feuilles d'enregistrement des équipements de sécurité pilote/copilote (disponibles en téléchargement sur le site internet de l'ASA Bastiaise) doivent être complétées et données au commissaire technique.
  À défaut, les équipements pilote/copilote devront être présentés à ce moment-là.

- Un espace temporaire (**interdit aux poids-lourds**) dédié au déchargement de véhicule sur remorque est prévu sur l'Allée du 173ème *(voir plan)* le vendredi.
  Dès l'entrée du véhicule en parc fermé (après vérifications techniques), l'espace temporaire doit être libre : réouverture à la circulation et au stationnement de l'Allée du 173ème dès la fin des vérifications.
  L'entrée de cet espace est prévue côté « Société Générale » vers le haut de la Place Saint-Nicolas et la sortie vers le bas, côté rond-point « Nogues ».